

CONSEIL MUNICIPAL du 29 NOVEMBRE 2022

Convocation du 23 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Dellerie, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Claude HAUZAY, Estelle DALLONGEVILLE, Pierrette BERNARD, Ludivine MARTOT, MM. Daniel HAREL, Michel DALLONGEVILLE, Thierry COLLARD, Marc MOUCHELET et Mickaël BARON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Delphine SIMON à Jacques DELLERIE, Alexandra LEPRETTRE à Estelle DALLONGEVILLE, Ghislaine CARPENTIER à Ludivine MARTOT, Julien HOUCHARD à Daniel HAREL, Clément SAVALLE à Pierrette BERNARD.

Le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil que pour la future antenne il a eu quelques nouvelles ce-jour ; la Communauté Urbaine a signé la convention, les travaux doivent être faits par Orange qui a délégué ce travail à l'entreprise TOTEM. Selon les responsables, les budgets en fin d'année sont serrés et les travaux ne pourraient commencer qu'en 2023.
- Travaux RD 982 : l'accord pour les travaux a été donné. Ils débiteront l'an prochain.
- Ralentisseur route de la Plaine : la Communauté Urbaine ne veut pas de ralentisseur car les travaux seraient trop chers du fait de la présence d'amiante dans le revêtement de la chaussée. Elle propose un 2^{ème} panneau « 50 km - rappel »
- Les conventions concernant le prêt de locaux communaux aux associations sandouvillaises sont prêtes à être signées.
- Les décorations de Noël seront illuminées à partir du 2 décembre jusqu'au 9 janvier.

- M. le Maire fait part des dates des vœux des communes de la Communauté Urbaine.
- Samedi 3 décembre, l'association « la Gournaysienne » fera une halte pour le repas du midi à la salle des fêtes dans le cadre du Téléthon.
- La Communauté Urbaine souhaiterait mettre en place un système de commande groupée d'arbustes (sur le modèle de ce qui est proposé par la Maison des Boucles de la Seine). L'objectif est d'inciter les particuliers à planter des haies d'essences locales dans le but de lutter contre le déclin des insectes pollinisateurs et plus généralement contre l'effondrement de la biodiversité. Il s'agit aussi d'inciter au remplacement des haies à croissance rapide, comme les thuyas ou les lauriers palme qui génèrent une mobilisation importante pour collecter les déchets et sans intérêt pour les oiseaux et les abeilles.
- PLU : nous attendons toujours notre PLU définitif.
- Le SDIS demande que l'on nomme un correspondant incendie et secours. Michel Dallongeville est proposé.
- Ludivine Martot demande s'il y aura bientôt une coupe de bois. Le Maire dit qu'il va se renseigner auprès des chasseurs.
- Jacques Dellerie fait part d'un courrier envoyé aux parents d'élèves pour rappel du règlement de la garderie.
- Comité de pilotage agriculture et alimentation : il reste encore quelques places pour le 8 décembre.
- Il reste également des places pour la visite du centre de tri Véolia les 7 et 15 décembre.
- Pour info, la prochaine date dédiée au Patrimoine Perret du Havre aura lieu le 13 janvier prochain le matin.

DELIBERATIONS

- Dénomination de voie : une nouvelle voie de circulation a vu le jour sur la commune entre les Parcs logistiques 2 et 3 du Pont de Normandie. Bien que la réglementation soit régie par un arrêté préfectoral, la dénomination est du ressort de la commune. Ainsi, Monsieur le Maire propose de nommer cette voie « Voie des Bernaches ». Le Conseil accepte la proposition.
- Contrat d'assurance des risques statutaires - adhésion et autorisation.
Le Maire expose : que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe, qu'il a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir propositions pour l'assurance des risques statutaires.
Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré :
- Décide d'accepter la proposition suivante :
Assureur : CNP ASSURANCE/SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,99%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1,10%

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurance en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,15% de la masse salariale assurée par collectivité.

- D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2023.
 - D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et signer les conventions en résultant et tout acte y afférant.
 - D'autoriser le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.
- Changement du temps de travail de deux agents : Le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu le développement d'activités annexes au sein de la bibliothèque municipale : animations scolaires, expositions, rallyes « lecture », site web et bulletins d'informations, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de la bibliothécaire,

Vu le nombre croissant d'enfants qui fréquentent le restaurant scolaire et/ou la garderie, et le développement des procédures d'hygiène et de contrôle liées à la restauration collective, il est nécessaire d'augmenter le

temps de travail de l'adjoint technique responsable du restaurant scolaire

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 novembre 2022

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint territorial du Patrimoine principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 460.

Et également

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 381.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter les modifications des emplois proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411 et comptes de charges correspondantes.

Adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Une date doit être arrêtée pour une réunion concernant le futur lotissement, éventuellement un jeudi soir. Il faut voir les limites des choses possibles ou pas. Tout le Conseil sera évidemment invité lors de ces réunions, viendront les personnes disponibles.
- Une visite d'un lotissement type est envisagée à Bretteville du Grand Caux. La date du samedi 17 décembre est proposée. Départ à 9h15 pour les personnes intéressées.
- Michel Dallongeville informe qu'il y a eu un problème de chauffage à la salle des sports dû à la sonde de température qui a dû être changée. Les Conseillers rapportent que la température de l'eau n'est pas toujours très chaude ou au contraire est parfois bouillante !
- Il y a également une fuite au niveau de la salle de musculation. M.Panchout, couvreur, viendra mercredi.

Séance levée à 19h30